

ASPECTS DE LA RÉVOLUTION EN PICARDIE

- XXI -

LES PRISONS DE BABEUF

PAR
ROBERT LEGRAND



Extrait du Bulletin
de la Société d'Emulation
Historique et Littéraire
d'Abbeville

Travaux de l'Année 1978

ABBEVILLE - Imprimerie LAFOSSE
1977



Les prisons de Babeuf

par Robert LEGRAND

« La captivité par elle-même est ce qu'il y a de plus horrible pour l'homme dont l'âme est trappée à la liberté... » (1), écrivait Babeuf en ventôse an II, de sa prison à Paris : il avait déjà connu le monde carcéral, et devait, par la suite, éprouver, en bien d'autres occasions, la privation de la liberté.

Dans cette étude, nous nous proposons de rappeler les prisons différentes, dans lesquelles Babeuf a été enfermé : entre 1790 et 1796, il a été appréhendé six fois, et s'est trouvé incarcéré dans trois prisons différentes.

Il nous semble intéressant de faire le relevé précis de ces moments de la vie de Babeuf, et de le suivre dans ses rapports avec d'autres révolutionnaires.

Le passage de Babeuf à l'intérieur des prisons n'a, en effet, pas simplement été important par leur fréquence : malgré l'absence de liberté, ou peut-être à cause d'elle, il a poursuivi son activité incessante, et noué de solides camaraderies. La prison a été pour lui le temps où il a approfondi ses convictions, et où il a beaucoup appris et retenu.

« Ses séjours prolongés dans les prisons, les attaques, les poursuites donneront plus de force à ses convictions nouvelles jusqu'au jour, enfin, où il deviendra le fameux conspirateur... » (2).

I. - Babeuf est arrêté à Roye, le 19 mai 1790, à cause de son action contre le paiement des droits d'aides. La cour des Aides fait procéder de nuit, à une prise de corps domiciliaire, par huissier. Il est emmené à Paris, et incarcéré à la Conciergerie, où, aussitôt, il entreprend sa défense. Pour obtenir sa libération, il intervient auprès du Comité des recherches, de ses concitoyens, et du Président de la Cour des Aides. Il écrit aussi à Rutledge, à Laurant, à Audiffred, à Clément de Barville, au Vte de Macays, à Mme Meunier, à Fourment et Casseu, et probablement à sa femme.

(1) Lettre à Sylvain Maréchal, 10 ventôse an II (28 février 1794).

(2) Fragment biographique sur Babeuf. Arch. Dép. Somme F 129, p. 172, s.d.

Fin juin, il publie le « Journal de la Confédération » (3) dont trois numéros ont paru. Il y montre son ardeur combattive et ses dons de polémiste.

Il est libéré le 7 ou le 8 juillet 1793, sur l'intervention de Marat dans l'Ami du Peuple. La lettre racoutant plaisamment son retour à Roye (sans doute le 20 août) a été publiée (4).

II. - Babeuf est appréhendé à nouveau le 6 avril 1791, à Roye, pour son action dans une affaire concernant des biens communaux, les marais de Braquemont (5). Il est emprisonné à Montdidier le 8 avril, et libéré le 12 au soir. « Malgré les démarches pressantes de ses adversaires, il est, cette fois encore, libéré, et rentre triomphalement à Roye » le lendemain (6).

Au cours de ces cinq jours de détention, il semble n'avoir écrit que deux lettres, à un juge.

III. - « Par étourderie, semble-t-il, Babeuf avait rayé un nom pour en substituer un autre dans un acte d'adjudication de bien national (30 janvier 1793). Ce fut là l'origine de la fameuse affaire du faux, la destitution, la condamnation de Babeuf, puis sa fuite à Paris » (7).

Le 23 août, le Tribunal criminel du département de la Somme le condamne, par contumace, à vingt ans de fers. Exilé à Paris, le 24 brumaire an II (14 novembre 1793) à l'Abbaye, il lutte pour recouvrer la liberté : en novembre, il écrit à Ménéssier, à Thibaudou, Chaumette, puis à André Dumont. Il écrit enfin à Gohier, ministre de la justice, le 16 frimaire (6 décembre). Sa femme l'aide activement dans ces démarches (8).

Mais le jugement est annulé, pour vice de forme, par le Tribunal

(3) Le 1^{er} n° fin juin, le n° 2 le 3 juillet, le n° 3 le 4 juillet.

(4) Robert Legrand, Babeuf en 1790, page 52. Cette lettre a été analysée par V.M. Dalme dans le n° 150 des A.H.R.F. (janvier-mars 1958).

(5) Les Cécéens d'Amiens possédaient, dans un faubourg de Roye, ce marais et d'autres prairies, sur lesquels la ville avait droit de pâturage. Une partie avait été prise à bail par une dame Rozée, d'où contestations. Pour régler ce différend, des commissaires (dont Babeuf) sont élus fin mars. Mais la ville est en effervescence, et des troubles éclatent le 4 avril. Dans le tumulte, une assemblée se réunit. Babeuf y prononce un discours véhément : il rédige une pétition, demandant que ces marais soient déclarés « propriété communale appartenant au peuple ».

Voulant rétablir l'ordre, le maire obtient l'arrestation de Babeuf « factieux et perturbateur du repos public ».

Mais aucun des témoins appelés ne veut déposer contre lui, et le Tribunal renonce à poursuivre.

(6) Dommanget, Pages choisies de Babeuf, p. 92.

(7) Dommanget, op. cit. p. 132. Babeuf a parlé de cette affaire dans sa lettre à Ménéssier (2 frimaire an II - 22 novembre), lettre reproduite par Dommanget, op. cit. p. 147.

de Cassation, lequel renvoie le fonds du procès au Tribunal criminel du département de l'Aisne.

Le 17 frimaire (7 décembre), Babeuf est remis en liberté provisoire, sur l'ordre des administrations de police parisiennes.

IV. - Il ne reste pas très longtemps. Il expliquera :

« Plusieurs sans-culottes et entre autres un philosophe, un sage, Sylvain Maréchal, se rendent auprès de ma personne. Je suis mis en liberté provisoire. Le ministre de la justice instruit de cette affaire, me fait donner avis que pour me justifier pleinement, je ne puis me dispenser de me réintégrer prisonnier. J'obéis, je me rends à la maison d'arrêt de l'Abbaye... » (Tableau du 3 germinal an II).

Il est incarcéré le 11 nivôse (31 décembre 1793) puis conduit à Sainte-Pélagie (1^{er} germinal an II - 21 mars 1794) (9).

A l'Abbaye, Babeuf avait adressé un mémoire avec pièces justificatives, aux Comités de la Convention et à Gohier. Le 3 germinal, de Sainte-Pélagie, il adresse au Comité de sûreté générale copie de ce mémoire, et un Tableau retraçant son activité depuis 1789, et présentant une profession de foi politique (10).

Transféré à Laon le 5 messidor, le premier interrogatoire a lieu le 15.

Un premier jugement du Tribunal criminel de l'Aisne (24 messidor) refuse la libération de Babeuf.

Mais le 30 messidor (18 juillet 1794) le Tribunal accorde son élargissement sous caution. Babeuf est libéré le jour même.

Pendant sa détention, le prisonnier écrit de nombreuses lettres à son fils brûlé, en particulier au nivôse et au pluviôse. Il veille à son éducation, et, lui faisant la morale, le conseille presque chaque jour. Il correspond aussi avec sa femme, qui lui répond régulièrement, le tenant au courant de ses démarches auprès de

(8) Lettre à Mme Babeuf (2 frimaire - 22 novembre). Elle demeurait alors « chez le citoyen Garin, employé à la Commune, 62^r, rue St-Honoré ». Dans cette lettre, Babeuf demande à sa femme de voir Thibaudou chaque jour. Elle a dû transmettre une lettre à Chaumette, il lui demande aussi de voir André Dumont.

Thibaudou écrit à Sylvain Maréchal : « ses trois pauvres enfants ayant essayé à la fois la peste vérolée, sa vertueuse femme leur prodiguant ses soins le matin, et le soir allant consoler son mari dans sa prison... » (8 nivôse - 28 décembre).

(9) Albert Soboul a publié l'écran de Babeuf à Sainte-Pélagie à la date du 1^{er} germinal. Le 9 messidor, Babeuf « a été transféré de cette prison pour être conduit de brigade en brigade jusqu'à Laon ». (A.H.R.F. n° 135, 1954, p. 175).

(10) Arch. Dép. Somme, F. 129 pps 74 et 129. Ce mémoire a été imprimé. (Bibl. Amiens, Plc. 21014 - 56 pages).

Thiboudeau, et de Daube, pour obtenir la relaxation de son mari (11).

V. - Au cours de l'autonomie, Babeuf reprend ses attaques violentes contre le gouvernement et les thermidoriens (12), notamment dans les numéros 30 et 31 du *Tribun du peuple* (13).

Le Comité de sûreté générale décrète, à quatre reprises, son arrestation : le 22 vendémiaire, le 3 brumaire, le 12 nivôse, et en fin le 17 pluviôse. « Les trois premières fois, Babeuf a échappé à l'arrestation, il fut appréhendé seulement le 19 pluviôse » (14).

Enroué, le 19 pluviôse an III (7 février 1795) à la Force (15) puis aux Orties, par ordre du Comité de sûreté générale, il est ensuite transféré à Arras. Il y arrive le 25 ventôse an III (15 mars 1795). Il y fait la connaissance des sans-culottes du Pas-de-Calais et du Nord, et surtout de Charles Germain (16) avec lequel il va se lier, et échanger une correspondance presque quotidienne.

(11) En décembre et en janvier, il écrit à plusieurs reprises « au patriote Prudhomme ». Le 12 germinal, Mme Babeuf écrit qu'Emilie a vu le ministre pour lui demander la libération de son père. Fin mai, elle tombe malade, c'est Emilie qui va voir, dans ce même but, le brave Daube, toujours dévoué. Babeuf a été libéré grâce à l'action énergique de Thiboudeau, de Daube, et de Sylvain Maréchal (les deux premiers employés à l'administration des subsistances).

(12) Arch. Nat. F. 7, 4278. Babeuf adresse des pétitions au Club électoral, il y parle le 3, puis le 12 brumaire (2 novembre). Il était en relations avec Logray, président du Club électoral, et membre du Comité révolutionnaire de la section du Muséum. Arrêté au début de thermidor, Logray est à nouveau incarcéré le 19 vendémiaire. (Cf. Albert Soboul, *Les sans-culottes parisiens en l'an II*, p. 992).

A la Convention, Merlin de Thionville attaque Babeuf et parle de ses discours « séditieux » (séance du 5 brumaire).

(13) « C'est pour ces deux numéros que Babeuf fut dénoncé au Comité de sûreté générale, par plusieurs citoyens... Babeuf fut arrêté pour provocation à la rébellion, au meurtre, et à la dissolution de la représentation nationale... » (Dommarget, *op. cit.* p. 163).

(14) Communication de V.M. Daline.

Le 22 vendémiaire, le Comité de sûreté générale arrête que Babeuf sera arrêté et conduit au Luxembourg. Mais l'ordre ne put être exécuté. Mais c'est ce qui a pu faire croire que Babeuf avait été détenu à la prison du Luxembourg, ce qui n'est pas exact.

(15) Le 22 pluviôse, Mathieu déclare à la Convention que Babeuf « est maintenant dans l'impuissance d'appeler les citoyens à la révolte, comme il ne cessait de le faire depuis un mois... ».

A la Force, et non au Luxembourg, comme on l'avait cru. De la Force, il écrit au Comité de sûreté générale (21 pluviôse an III - 9 février 1795). Il écrit, aussi, une longue lettre à Bantabolo (28 pluviôse an III - 16 février 1795). (Arch. Nat. F. 7 4277).

(16) Germain, officier de hussards, sans-culotte, avait été arrêté le 27 nivôse. Apprenant que le *Tribun du peuple* se trouve aux Baudets, il lui écrit de suite. Ils vont sympathiser bientôt.

49 lettres de Germain à Babeuf (du 21 prairial au 25 fructidor) ont été retrouvées. Mais seulement une lettre de Babeuf à Germain.

Babeuf est alors à la prison des Baudets, avec, entre autres, René-François Lebois, le rédacteur de l'*Ami du Peuple*.

Germain était, lui, enfermé aux Dominicains. Ils faisaient passer leurs lettres par un commissaire dévoué, le « petit drôle ».

Mais Babeuf et Germain vont bientôt se brouiller avec Lebois ; Germain tentera, en vain, de ramener entre eux la concorde ; il deviendra le conseiller et l'ami de Babeuf.

A Arras, il reçoit des lettres des sympathisants de la région : de Cochot, de Guillard, de Gonard, l'ami de Lebois. Mais Gonard est en désaccord avec Babeuf.

Germain, dans sa prison, voit Guillard (17), qui a toute sa confiance, et Guilhem (18) et Emery (19). Et il parle à Babeuf de Taffourau (20), ainsi que de Gonard (21) et de Navez (22).

Ainsi, parmi les relations de Babeuf et de Germain, on relève les noms de neuf citoyens.

Il faut écarter ceux qu'ils n'appréciaient pas : Lebois, Gonard et Navez. Et Emery devait quitter la prison pour partir à Alexandrie.

(17) Germain entre en relations avec Guillard, emprisonné, lui aussi à Arras. Il a toute confiance en cette nouvelle recrue, Germain à Babeuf : « nous en ferons quelque chose » - « Il est brûlant de foi et d'enthousiasme, j'ai lieu d'espérer qu'il sera fidèle aux principes des Gracques » - « je l'ai soumis à des épreuves, après lesquelles il m'est impossible de douter de ses sentiments, de son zèle, de sa ferveur » (27 thermidor an III - 14 août 1795).

Et le même jour, Guillard écrit à Babeuf : « Tu veux correspondre avec moi, mon cher Tribun, soit... Oui, la liberté triomphera ou pour mieux dire elle reviendra plus belle que jamais, car elle sera ornée de son plus beau fleuron, de la parfaite égalité... »

(18) En thermidor, Germain donne, à plusieurs reprises, des nouvelles de Guilhem à Babeuf. Sur Guilhem, voir annexe III.

(19) A Babeuf, Germain parle à plusieurs reprises d'Emery, qu'il estime peu. « Je t'envoie la lettre d'Emery, c'est une espèce de galimatias comme je te l'ai dit. Il part demain pour de lointains climats, qu'y va-t-il faire ? pas grand chose sans doute, végéter, se traîner, que sais-je ?... » (lettre du 27 thermidor an III) et trois jours après : « j'ai reçu ce matin (le 30) une lettre d'Emery... il part du Havre... pour Alexandrie. »

(20) Taffourau, fabricant de bas, à Saint-Omer. Voir annexe II.

(21) Germain insiste auprès de Babeuf : ils doivent se mêler de Gonard. Sur Gonard, voir annexe IV.

(22) Navez était de Montreuil-sur-Mer. Voir annexe 1.

Il reste donc cinq sans-culottes avec qui ils fraternisaient : Guillier, plein d'allant et de dévouement, Toulotte (23), Cochet (24), Taffureau et Guilhem. Robin et Brebion avaient, eux aussi, écrit à Babeuf (de Journal).

Sur ces co-détenus, deux seulement ont été abonnés au *Tribun du Peuple* : Taffureau et Toulotte.

Et sur ces neuf citoyens, cinq ont été inculpés à Vendôme : Taffureau, Cochet, Nayer, Toulotte et Guilhem, ce dernier par contumace. Les cinq ont été acquittés, aucune charge n'ayant été retenue contre eux. Mais l'on sait comment la Directoire a élargi le cercle des inculpés, pour donner plus d'importance à la conspiration.

Il resta que c'est de sa prison d'Arras que Babeuf a amené Germain à l'« égalité », et que tous deux ont fait connaître leur doctrine à un groupe de sans-culottes, suscitant sympathies et dévouements.

En dehors de sa correspondance avec Germain, Babeuf, d'Arras, adresse plusieurs protestations tant à Lenglet, l'agent national de la Commune (25), qu'au Conseil de cette commune (26) : il s'insurge contre la rigueur de la prison.

Il écrit aussi à Fouché (27) et au père d'un co-détenu, il s'agit de Lesage-Sennault, représentant du peuple à la Convention : Babeuf s'entend très bien avec son fils (lettre du 23 prairial an III -

(23) Toulotte, âgé de 22 ans, était un des membres les plus influents et les plus « violents » de la Société montagnarde de Saint-Omer (en août 1793). Il est toujours rasé en bons termes avec Lebon. (d'après le Chanoine Bled, *Les sociétés populaires à Saint-Omer pendant la Révolution*).

En l'an IV, Toulotte est pharmacien à l'hôpital militaire du Gros-Cailhou, à Paris, où il héberge Cochet.

(24) Cochet était un sans-culotte exalté. Membre, puis président du Comité de surveillance révolutionnaire de Saint-Omer. Le 20 thermidor an III (9 mai 1795) il écrit de la maison d'arrêt de Saint-Omer, « à mon ami Babeuf ». Il fut aussi détenu à la citadelle de Doullens. Cochet était ami de Toulotte et de Taffureau.

Un an après, à Vendôme, Babeuf reçoit des nouvelles d'un co-détenu aux Baudets, Alexandre Bouscar. Celui-ci ne l'a pas oublié, il lui demande aide et protection pour recouvrer la liberté. [Arch. Nat. F. 7 4278 - lettre du 23 ventôse an IV].

(25) 26 ventôse an III (16 mars 1795), 14 germinal, 29 germinal (deux lettres du même jour) et 1^{er} fructidor. Ces dernières lettres ont été publiées par Robert Légrand, in *Les manuscrits de Babeuf conservés à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris*. A.H.N.F. 1873, 4^e trimestre.

(26) 28 germinal, deux lettres du même jour.

(27) Lettre à Fouché, 19 germinal an III (8 avril 1795).

11 juin 1795) (28). Une lettre datée du 1^{er} prairial est adressée, sans autre précision, au père d'un camarade de captivité. La démarche, les idées, sont semblables à la lettre du 23 prairial, elle pourrait avoir, de même, été adressée à Lesage-Sennault (29). En brumaire an V, Babeuf demandera (sans succès), à la Haute-Cour de citer ce Lesage-Sennault comme témoin.

On a la longue et importante lettre que Babeuf a adressée à Germain (30). Il écrit aussi à Gonard (31), à Thibaudeau (32).

Peu avant son départ d'Arras, il publie : « Les terroristes aux furoristes d'Arras (33) » et « Le Tribun du peuple à l'armée infernale » (34) suite de « Deuxième lettre à l'armée infernale et aux patriotes d'Arras » (35).

Il a aussi rédigé les principes fondamentaux de sa doctrine communale. Ces thèses avaient été diffusées dans les prisons parisiennes à la veille du 13 vendémiaire. Elles ont été retrouvées dans les papiers de Marc-Antoine Jullien, qui tout en les contestant les avait intitulées : « Notes ou questions qu'on pourra traiter d'agraristes... » (36).

•

Germain et Babeuf étaient tenus au courant des nouvelles par le *Journal de Duval* :

« Nous avons chaque jour le journal de Duval... »

Germain en fait le service à Babeuf : « Dès demain... tu recevras Ch. Duval... chaque jour, à deux heures de l'après-midi, Ch. Duval sera tout à toi, je rassemblerai tous les numéros de la collection dignes d'être lus, et je te les ferai parvenir demain... »
« Ch. Duval n'est pas un rampant, et il rend certaines choses

(28) Cette lettre est mentionnée et reproduite, en partie, dans A.H.N.F. n° 187, janv.-mars 1967, page 112.

Lesage-Sennault, négociant à Lille, était représentant du Nord à la Convention. Ardent républicain, il vota la mort du roi. Après thermidor, il resta fidèle à la Montagne, entra au Comité de Sécurité générale (août 1794), puis attaqua les thermidoriens. Mis en arrestation après le 12 germinal. Réélu au Corps législatif, puis au Cinq-Cents. (Kuscinski, *Dictionnaire des Conventionnels*).

(29) Arch. Dép. Somme, F. 129, pce 84. 1^{er} prairial an III (20 mai 1795).

(30) 10 thermidor an III (28 juillet 1795).

(31) 5 fructidor an III (22 août 1795).

(32) 7 fructidor an III (24 août 1795).

(33) 15 fructidor an III (1^{er} sept. 1795), lettre publiée par Advielle, op. cit., T. I, p. 154.

(34) 17 fructidor an III. Arch. Dép. Somme F. 129, pce 83, publiée par Advielle, op. cit., T. I, p. 165.

(35) 18 fructidor an III, publiée par Advielle, op. cit., T. I, p. 167 et par Dommanget, *Pages choisis...*, p. 221.

(36) V.M. Dalme, M.A. Jullien, A.H.N.F. n° 184, p. 194 et Babeuf et les idées de Rousseau, p. 303.

avec tant de vérocité, il copie si exactement trait pour trait certains tableaux... » (37).

Babeuf adresse de violentes diatribes à Langiat, agent national de la commune d'Arras. Il se plaint à bon droit de l'inconfort et de la mauvaise nourriture. Ces prisons d'Arras étaient, en effet, sordides.

« Tu ne m'as pas encore parlé de ta prison, lui écrit Germain. Y est-tu bien ? est-elle aussi agréable que celle des Orties ? Elle l'est toujours plus belle que celle de la Force. Quand à la nôtre, n'le renferme toutes espèces de gens, des soldats en grand nombre... Des prêtres réfractaires et des assermentés, des émigrés, de prétendus patriotes, et des patriotes vrais. Le mélange est incroyable et passablement comique... » (38).

Et encore :

« Nous sommes amenés à boire, ah ! foutre, c'est un des bons moments depuis que je suis en prison... » (39). Babeuf, lui, ne manqua pas de soucis, mais garda toute son énergie (40).

Babeuf et Germain quittent Arras le 24 fructidor (10 septembre 1795). Ils sont enfermés à Paris, à la prison du Plessis, jusqu'au 26 vendémiaire an IV (18 octobre 1795) jour où ils sont amnistiés et libérés. Cette amnistie fait suite au 13 vendémiaire (41).

[37] Le « Journal des hommes libres de tous les pays », journal de Charles Duval, a paru de 1792 à 1800. Sur ce journal cf. N. Fajn, A.H.R.F. 1975, avril-juin. Les citations ci-dessus : lettres de Germain à Babeuf des 1^{er} prairial et 13 messidor an III.

[38] Lettre de Germain à Babeuf, 17 messidor an III. La prison des Soudets et celle des Dominicains ont été détruites.

[39] Lettre de Germain à Babeuf, 22 messidor an III.

[40] « Depuis le jour de mon arrestation, une fatalité malheureuse semble réellement attachée à tout ce que je veux faire. Mon premier numéro 33 fut saisi par les barbares chez mon imprimeur. J'en avais fait un second à la Force ; au moment de partir, je le laissai aux patrouilles Izouard, Loys, Jacobin... Ils m'avaient promis de l'imprimer, je ne crois pas qu'ils l'aient fait. J'en avais fait un troisième ici, sous le titre de : Lettre du Tribun au faubourg Antoine et à tous les Sans-culottes de Paris. La catastrophe du 12 germinal le rend susceptible de grands changements. Cela ne veut pas dire du tout que j'y renonce et que je quitte la partie ». Lettre de Babeuf à Fouché, Arras, 19 germinal an III (8 avril 1795).

[41] Le *Moniteur* du 2 nivôse an IV publie une lettre du 30 frimaire, adressée au journal par Babeuf : on lui a rendu la liberté, « quelques jours après le 13 vendémiaire, dit-il, non pas par amnistie, en vertu de la loi du 4 brumaire an IV, qui l'accorde à tous les détenus pour faits relatifs à la révolution, mais en application du décret du 17 vendémiaire qui autorise le Comité de Salut général à statuer sur le sort des citoyens détenus, et contre lesquels il n'existe pas de pièces ou de délits caractérisés... ».

Au Plessis, Babeuf a fait connaissance d'autres opposants au régime, Buonarroti, Bodson, Debon, Bouin et Fiquel, futurs membres de la conjuration. Il fut également en relations avec Marc-Antoine Julien (42).

Grâce à des documents inédits, nous avons pu développer l'étude du séjour de Babeuf à la prison d'Arras.

Les pièces nous manquent, par contre, concernant la prison à Vendôme, et nous n'en donnerons qu'un exposé succinct. R. Bouis a déjà publié divers articles sur ce sujet : mais le séjour forcé à Vendôme mériterait, comme le procès lui-même, une étude d'ensemble.

Voici cependant le très bref résumé de cette dernière prison.



VI. - Après avoir passé l'hiver à Paris, dans la clandestinité, il prend au printemps suivant, la tête de la conjuration (ou conjuration) des Egaux, il publie alors les violents numéros du *Tribun du Peuple*. Dénoncé par le traître Grisel, il est arrêté le 21 floréal an IV (10 mai 1796) avec plusieurs conjurés. Il est détenu à l'Abbaye, puis au Temple (43). Le 9-10 fructidor (27 août 1796) les prisonniers sont conduits à Vendôme, pour être traduits devant la Haute-Cour de Justice.

Le procès commence le 2 ventôse an V (20 février 1797). Babeuf et Darthé sont condamnés à mort (7 prairial an V, 26 mai 1797). Tous deux se poignardent, à l'annonce de la sentence. Le lendemain à l'aube, ils sont portés, blessés, à l'échafaud. « Il marche au supplice comme à un triomphe », a dit Buonarroti.



Au cours de ces semaines, de ces mois de prison, il est arrivé à Babeuf de montrer son tempérament de feu, et même, d'être violent.

Aux Orties, il injectait le concierge, qui l'empêchait de voir sa femme, « et de communiquer avec elle par les croisées ».

[42] V.M. Dalme, A.H.R.F. n° 176 (1964, p. 168-172). Le 13 vendémiaire, Babeuf, Julien, Germain et d'autres détenus manifestent, réclament la liberté, « afin de prendre une part personnelle à la lutte pour le salut de la République ». V.M. Dalme (ibid).

Le lendemain, les détenus de la prison du Plessis adressent une déclaration, dans le même sens, à la Convention. (Projet de lettre, de la main de Babeuf), V.M. Dalme, ibid.

[43] Du Temple il adresse à Félix Lepelletier une lettre connue, et déjà publiée par Damangeat (26 messidor an IV - 14 juillet 1796). Le lendemain, Babeuf, Germain, et deux autres conjurés adressent une réclamation au Bureau central du canton de Paris, pour protester contre leur mise au secret.

Babeuf s'empare, crié à la tyrannie, à la barbarie, mais affirme « qu'il saura toujours résister... » (44).

Quelques jours après, le concierge rapporte « l'ordre a été troublé ce matin par le nommé Babeuf », qui a repris ses invectives contre le concierge et contre le gouvernement. « Il s'est porté à des voies de fait sur un ouvrier menuisier qui condamnait les cruautés sur la rue. Un détenu a fait une déclaration que Babeuf devait s'évader sous peu, à l'aide de cordages cachés dans la maison », croit avec trois autres détenus et Lebois. Le concierge demande que Babeuf soit transféré dans une prison plus sûre (45).

Mais c'est aussi et surtout à Vendôme qu'il a mené l'étendard de la révolte, suscitant des actes de violence, contre des gardiens et les cuisiniers. Ces voies de fait ont été longuement relatées (46).

Il faut remarquer aussi que dans ses quatre premières prisons, Babeuf est seul. Puis, aux Orties, et surtout à Arras, et au Plessis, il se lie avec ses co-détenus. Cette camaraderie d'infortune et de prosélytisme, les mène à un combat commun, et aussi, à Vendôme.

Babeuf aura, en définitive, séjourné dans 13 prisons et connu 12 geoles différentes (ayant été deux fois à l'Abbaye).

Suit : quatre prisons en province : à Montdidier, Laon, Arras, Vendôme.

Et enfin à Paris : à la Conciergerie, dans une prison non précisée, à l'Abbaye, à Sainte-Pélagie, à la Force, aux Orties, au Plessis, à l'Abbaye de nouveau, puis au Temple.

Entre novembre 1793 et mai 1797, soit pendant les quarante-trois derniers mois de sa vie, Babeuf a passé vingt-neuf mois en prison, et seulement quatorze en liberté.

QUATRE DE SES CO-DÉTENUS A ARRAS

Nous venons de retracer la vie de Babeuf, en prison.

Il nous paraît nécessaire de compléter cette étude par quelques notes tirées de pièces inédites, trouvées récemment, sur les sans-culottes détenus à Arras. Avec eux Babeuf et Germain firent en relations, plus ou moins bonnes en réalité.

Il nous restera à préciser, dans une autre étude, l'importante personnalité de Germain, ses pensées politiques et son action à Arras.

(44-45) Arch. Nat. F. 7, 4276. Rapport du concierge des 8-9 ventôse an III.

(46) Arch. Nat. F. 7 4276. Rapport du 16 ventôse : un jour, excédé, il casse de la vaisselle et frappe le cuisinier de deux coups de pieds dans les reins.

NAYEZ

Jacques Grégoire Navez (ou Nailet) est né à Montreuil-sur-Mer le 22 mars 1768, fils de Grégoire Navez maître perruquier (1), il se marie le 20 février 1792.

Au début de la Révolution, Navez est perruquier, comme son père. Mais, suivant l'exemple d'autres partisans du « nouvel ordre des choses », il abandonne son métier, pour exercer (c'est lui qui le déclare) « les fonctions de commissaire pour différentes missions particulières dont les administrateurs du District l'avaient chargé ; il a été directeur de la maison d'arrêt, Sainte-Austreberthe à Montreuil », où il avait été nommé par les membres de la Société populaire, choix approuvé par le Comité de surveillance, et le District.

Mais il exerce cet emploi d'une manière assez déshoignée : « prévenu de violation du secret des lettres, de vexations, concussion et abus d'autorité envers les détenus de la dite maison, de séduction et de corruption envers une des détenues confiées à sa garde et surveillance » (2).

Il est incarcéré à Hesdin le 23 thermidor an II (3).

Il est condamné le 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794) à cinq ans (7) de fers pour sa conduite comme concierge (vexations, actes arbitraires) de la prison de Montreuil (4), où tour à tour, il se dit directeur, concierge ou simple gardien...

Le 3 nivôse (23 décembre 1794) Navez est toujours en prison à Hesdin, et le landomain, transféré à la maison d'arrêt d'Arras (5), où il fera la connaissance de Babeuf, Taffureau et Germain.

Le 22 floréal an III (11 mai 1795) il demande l'annulation du jugement qui le frappa (6). Le 17 (ou 18) frimaire an IV (8 décembre 1795) il est remis en liberté après 16 mois de prison.

Condamné ensuite à cinq mois de détention, le 11 pluviôse an IV (31 janvier 1796) à deux jours de sa libération, il restera dans sa geôle (7).

(1) Bouteillé le même jour. Registre de la paroisse Notre-Dame, de Montreuil-sur-Mer.

Son père était né le 3 septembre 1736, et s'était marié à Montreuil, le 19 avril 1758. Il meurt le 3 frimaire an 9. (Registre, ibid.).

(2) Interrogatoire du 25 prairial an IV (13 juin 1796).

(3) 10 août 1794. Archives d'Hesdin. Registre d'écrou. « Il passait pour être le plus farouche dénonciateur de la ville ». (Georges de Lhomel, Journal de la Révolution à Montreuil-sur-Mer, p. 304).

(4) Georges de Lhomel, op. cit., p. 476.

(5) Archivée d'Hesdin.

Le 21 nivôse an III (10 janvier 1795) a lieu, chez lui, la levée des scellés et l'inventaire de ses meubles : les biens sont alors estimés à 329 livres 13 sols. (Georges de Lhomel, op. cit., p. 476).

(6) Lettre reproduite par Georges de Lhomel, op. cit., p. 477.

(7) Déclaration du 25 prairial an IV (13 juin 1796).

En prison à Arras, Navez n'a pas attiré la sympathie de ses co-détenus Germain et Babeuf. Germain s'empresse, comme il le fit pour d'autres, à plusieurs reprises, de conseiller à Babeuf de s'en méfier. Il lui recommande « la plus grande méfiance à l'égard d'un certain Naillet, détenu d'abord aux Dominicains, et depuis aux Baudets ; c'est un bavard, un esclave, un rien qui vaillie et sans aucun moyen pour le bien » (8). « Je te répète que ce Naillet dont je t'ai dit un mot hier est un scélérat, un misérable... ». Naillet « cet intrigateur » admirait par contre Lebois (9).

Mais son passage à la prison d'Arras sera d'une grande importance pour lui : parce qu'il a fait la connaissance de Babeuf, de Germain et d'autres sans-culottes, et de ce fait, sera impliqué dans la conspiration des Egaux.

En prairial an IV (mai-juin 1796) Navez est détenu à la prison de Montreuil-sur-Mer. Le 25, interrogé par le président du Tribunal correctionnel de cette ville, il déclare être âgé de 27 ans environ, et être perruquier à Montreuil, sa ville natale.

Pour ses relations avec Babeuf, il déclare avoir été deux mois à la prison des Baudets à Arras, avec lui. Il reconnaît y avoir connu également Taffoureau (10), mais il affirme n'avoir eu connaissance de la conspiration que lorsqu'elle a été déjouée (11). Il argue à propos de lettres adressées par lui, et de visites rendues à la citoyenne Testard et à sa fille, détenues à la prison de Montreuil quand il en était le directeur, il parle de malveillance et de haine à son égard.

Il est resté à la prison d'Arras jusqu'au 19 frimaire.

Navez est interrogé une seconde fois, le 24 thermidor suivant, par le juge du Tribunal Criminel du Pas-de-Calais, séant, cette fois, à Saint-Omer (12).

Sur son identité, il donne les mêmes réponses, que le 25 prairial. Concernant la cause de sa détention, il répond qu'il est accusé d'être auteur ou complice de la conspiration de Babeuf.

Il confirme qu'il a effectivement rencontré Babeuf et Taffoureau à Arras, ce qu'il ne pouvait nier d'ailleurs.

(8) Lettre de Germain à Babeuf, 10 thermidor an III (28 juillet 1795).

(9) Lettre de Germain à Babeuf, du lendemain.

(10) Arch. Nat. W3 565. Il nie avoir écrit deux lettres compromettantes qu'on lui présente ; il reconnaît seulement deux missives, écrites à Taffoureau, à propos de son propre jugement.

Notons, simple détail, que Navez n'était pas abonné au *Tribun du Peuple*.

(11) Le secrétaire de l'administration était venu à la prison et lui avait appris l'échec de la conspiration ; il aurait alors déclaré : « qu'il était bien charmé d'apprendre cette nouvelle, et que c'était un grand bonheur que ce complot était découvert, attendu qu'il connaissait l'esprit de Babeuf pour vindicatif, et qu'il aurait été en état de faire beaucoup de victimes en France ».

(12) Arch. Nat. W3 565, n° 41.

Mais il affirme — à nouveau — que depuis sa sortie de prison, il n'a eu aucune correspondance avec Babeuf et qu'il n'a écrit à Taffoureau qu'à propos de son jugement. Il déclare n'avoir pas été pressenti pour faire partie de la conspiration. Et il nie avoir écrit les lettres compromettantes qu'on lui présente.

Dans une lettre de vendémiaire an V, Navez proteste contre sa détention (13).

Il rappelle qu'il est détenu depuis le 11 pluviôse an IV. « La principale cause de ma détention fut un jugement de cinq mois d'emprisonnement par le Tribunal de police correctionnelle de Montreuil-sur-Mer... j'allai jouir de ma liberté » mais il fut condamné « à un an de détention pour des coups de savattes qui avaient été donnés sur les fesses d'un détenu ». L'affaire fut cependant abandonnée.

Navez est un pauvre homme, qui se dit persécuté (14).

« Peut-on me faire un crime d'avoir été détenu avec Babeuf ?... ils me firent passer au juri... l'on me fit traduire au Tribunal de Saint-Omer, où je fus un mois à gémir dans la misère, ayant pour ressource une livre et demi de pain par jour, le couché sur la paille, un mois après l'accusateur public ordonna mon transfèrement à la Haute-Cour à Vendôme, me fit faire 120 lieues de prison en prison, avec une livre et demi de pain et de l'eau pendant 21 jours de marche ; hé pour quoi faire moi à Vendôme, moi qu'il n'a jamais attendu parler de cette conspiration et n'y même attendu parler de Babeuf depuis qu'il a quitté la prison des Baudets à Arras... » (sic).

Il demande justice, et sa mise en liberté, pour retrouver sa famille infortunée, une femme et deux enfants dans la misère.

Pour quelle raison Navez eut-il été inculpé, au procès de Vendôme ? : sans doute, comme tant d'autres, pour faire nombre.

L'on sait, et Buonarroti l'a écrit, que le Directoire a multiplié les inculpations, pour donner davantage d'importance au procès, sauf à acquitter ensuite les accusés hors de cause.

Au cours des débats, Navez prend à partie le traître Grisel, lui disant qu'il connaît ses frères, un cordanner, un perruquier, et son père, tous habitant Abbeville. Il raconte l'incident du larcin de Grisel. Celui-ci lui répond et s'explique (15).

(13) Au citoyen ministre de la Justice. Prison de Vendôme, 10 vendémiaire an V (1^{er} octobre 1796). Arch. Nat. 33 3, 21 vendémiaire an V (12 octobre 1796).

(14) « Et voilà la cause de ma détention, là où mes ennemis ont poussé leur perfidie. Suis-je cause si les hommes qui composent le tribunal de police correctionnelle de Montreuil ont été destitués par le r. du p. André Dumont... ces citoyens étaient alors administrateurs du district et ils croient que c'est moi qui a été un des principaux auteurs de leur destitution, aussi me le font-ils connaître lors de mon arrivée à la prison d'Arras, en me disant qu'ils auront vengeance de tout cela... ils font gémir ma femme et mes enfants... ».

(15) Cf. Robert Legrand, Sur la conjuration des Egaux, p. 6.

Et Neysz « prononce un assez long discours pour sa défense ; il se plaint amèrement du Directeur du jury, qui a ordonné sa mise en accusation, et de la municipalité de Vendôme, qui l'a tenu quatorze jours au secret, dans un cachot dont les fenêtres étaient closes... » [15].

Neyez a été acquitté, comme la plupart des accusés : sur un total de 65 accusés, deux seulement, Babeuf et Darthé ont été condamnés à mort, 7 condamnés à la déportation, et 56 acquittés.

II

TAFFOUREAU

Louis Taffourau, né à Saint-Omer, était fabricant de bas dans cette ville. Il a 29 ans en l'an IV.

Membre du Comité de surveillance de Saint-Omer, nommé par les représentants du peuple à l'armée du Nord.

Il est l'ami de Cochet et de Toulotte.

Il a été désarmé comme « terroriste ». « Jacobin du 8 thermidor, affamé de carnage et de sang » selon Advielle [17].

Il a été en prison à Saint-Omer, à Lille, puis à Arras. Dans cette ville, il fait connaissance de Babeuf et de Lebois.

Remis en liberté en vendémiaire an IV, a été réincarcéré au début de frimaire jusqu'au début de ventôse à Saint-Omer. Il est arrêté à Paris le 24 floréal.

Impliqué dans la conspiration des Epeux, il est interrogé par le juge Gérard [18] sur ses relations avec Babeuf. Il reconnaît alors avoir, en effet, connu Babeuf dans la prison d'Arras, mais ne pas lui avoir écrit depuis sept mois. Il dit n'avoir pas reçu le *Tribun du peuple*, ni d'autres libellés et n'avoir pas eu connaissance de la conspiration. Il avoue avoir lu le « Système de dépopulation » de Babeuf et avoir à ce propos écrit à l'auteur : Babeuf ne lui a pas répondu.

Taffourau est inculpé à Vendôme, mais le président de la Haute-Cour de justice déclarera :

[16] Advielle, op. cit., T. I, p. 324.

[17] Délibération du Conseil général de Saint-Omer, cité par Advielle, op. cit., T. I, p. 125. Le 25 floréal an III, il écrit à son ami Babeuf à qui il faisait de nombreux adhérents : « Salut et redoublons de courage » (ibid).

[18] 28 floréal an IV. Gérard, l'un des directeurs du jury d'accusation du canton de Paris, au Palais de Justice. (Arch. Nat. W 560 d. 5239).

Quand on lui demande si Toulotte et Cochet sont venus à Paris faire la liaison avec les conjurés, Taffourau répond que non : Toulotte est venu solliciter une place dans les hôpitaux militaires comme pharmacien et Cochet pour solliciter « une fonction quelconque » auprès de Carnot.

« Taffourau est indiqué dans le travail des conjurés, pour représenter le département de la Vendée dans la nouvelle Convention qu'ils devaient former. Il avait eu jadis avec Babeuf quelques discussions qui ont pu rendre cette nomination plus suspecte ; mais il proteste l'avoir ignorée : il n'existe plus aucune preuve qu'il ait pris part à la conspiration et il serait difficile de croire qu'il songeât à renverser le gouvernement, lorsqu'il faisait solliciter, au mois de floréal dernier, la place de commissaire du pouvoir exécutif près le Tribunal criminel de son département » [16].

Taffourau a été acquitté.

L'année suivante, Taffourau demande une « bonne indemnité » aux citoyens membres du Directoire exécutif. La Haute-Cour, dit-il, « a solennellement proclamé son innocence », « je suis enfin libre... mon arrestation a été mal fondée, elle fut l'effet de l'arbitraire et de la malveillance... ». Sans ressources, il demande donc réparation, ayant été livré « pieds et poings liés, dans un coupe-gorge politique... ».

Il adresse copie de cette lettre à Buonarroti, alors détenu au Fort national, près de Cherbourg, ajoutant qu'il a présenté sa supplique à Barras. Celui-ci promet de faire présenter sa réclamation à la première séance du Directoire. Taffourau assiste à cette assemblée générale, et raconte avec verve à Buonarroti : « J'ai parti d'un grand éclat de rire en entrant dans la salle d'audience, lorsqu'y apparus (...) cinq à six grands scamarouches que je prenais pour des farceurs sur des tréteaux, l'un d'eux vint à moi et me demanda de rire avec plus de décence... Or c'était un des huissiers du Directoire... » [20].

Taffourau reste en relations avec certains anciens conjurés, il entretient ainsi une correspondance avec Buonarroti. Il lui écrit le 28 prairial :

« à son ancien compagnon de captivité Philippe Buonarroti, salut et amitié indissoluble... ». Il lui parle de leur défense à Vendôme, qui est sous presse, puis s'étend sur des incidents à Saint-Omer. « Ma mère m'apprend la véritable motif qui avait occasionné la saisie des lettres que plusieurs détenus avaient remises à la citoyenne Didier il y a quelques décades... je la connais trop ennemie du mensonge pour me permettre le moindre soupçon sur la vérité du fait, qu'elle m'annonce. Voici ce qu'elle me dit : (...) je désirais vous parler librement de la conduite anti-civique de la mère à Toulotte depuis qu'il était en état d'arrestation, elle ne fréquentait plus que des aristocrates, et prêt-à-rétractaire, un de ces carriers lui a fait faire ses pâques, il lui imposa pour pénitence de lui remettre fidèlement toutes les lettres et papiers que son fils pouvait lui avoir envoyé, en lui assurant que son intention était de travailler à la délivrance de tous les braves et malheureux captifs de Vendôme... la vieille dévote

[19] Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice. T. 4, p. 51. Il reconnaît avoir connu Toulotte et Cochet à Saint-Omer.

[20] 25 prairial an V (13 juin 1797). Arch. Nat. F. 7 4276.

consentit de suite à se soumettre aux volontés de son cher Directeur spirituel... » (21).

Elle lui remit donc une grande liasse de correspondances. Mais Toulotte avait dit à sa mère d'adresser ses lettres à la citoyenne Didier, pour éviter la censure de la municipalité de Vendôme. L'affaire ayant été découverte, la femme de Didier fut fouillée, et on trouva chez elle quantité de lettres, adressées au dehors, par des détenus de la « bastille de Vendôme ». Toujours d'après Teffourau, le directeur de la poste aux lettres de Saint-Omer et son commis furent destitués, « l'incomparable écrivain Toulotte avait la manie d'écrire à tort et à travers... ». Babeuf avait bien su apprécier sa valeur, car il l'appelait « le mouche du coche » (22).

Toujours de Saint-Omer, Teffourau écrit encore à Buonarroti, l'année suivante : Il lui parle de Clérex, autre conjuré, et demande si Germain a composé de nouveaux hymnes patriotiques. « Rossignol, ex-général vient d'être nommé agent forestier de l'arrondissement de Saint-Omer » (23).

III

GUILHEM

Guilhem, ancien courrier de la maille de Lyon, demeurait à Paris, section Bonne-Nouvelle.

Prévenu d'avoir tenté d'exciter des troubles dans le faubourg Antoine, il est arrêté en l'an III, et détenu au Plessis (24).

Il sera, par la suite, transféré à la prison d'Arras. Il correspond alors avec Germain, qui l'estime beaucoup. Il l'écrit à Babeuf :

« Guilhem m'a écrit une lettre qui, pour toute déconvenue qu'elle soit, ne laisse pas que de donner quelques renseignements précieux. Je te la fais passer » (lettre du 4 thermidor an III).

« Tu imagines à tort que Guilhem lui ait fait (à Gonord) des confidences ; il peut avoir des défauts, mais sois-en certain, qu'il n'a pas eu l'imprudence de se livrer à un homme qui était mon plus mortel ennemi, et avec qui il ne s'aboucha jamais pendant les trois mois qu'ils demeurèrent ensemble... » (14 fructidor) (25).

Guilhem a dû s'évader de la prison d'Arras, car Germain lui écrit ensuite à son adresse à Paris :

« Il me serait difficile de te dire combien tes nouvelles du 2 ont produit en moi et en tous les dignes compagnons à qui j'ai cru pouvoir les communiquer, un effet satisfaisant. O patrie !

(21) 28 prairial an V (16 juin 1797). Arch. Nat. F. 7 4276.

(22) Ibid. 28 prairial.

(23) Lettre du 9 ventôse an VI (27 février 1798). Arch. Nat. F. 7 4276.

(24) Arch. Nat. F. 7 4276, 4 germinal an III.

(25) Lettres de Germain à Babeuf. Voir aussi les lettres du même, des 3 et 10 thermidor.

tu seras donc sauvée encore une fois ; le royalisme, l'affreux royalisme rentrera dans la fange... la liberté, l'égalité, la douce fraternité se rétabliront ; le peuple sera donc heureux... » (26).

L'année suivante Germain ayant, à son tour, recouvré la liberté, demeure chez Guilhem, à Paris. Celui-ci est alors lié, aussi, avec Claude et Antoine Fiquet, autres membres de la Conjuraison des Eaux. « On n'entrait dans sa maison qu'au moyen d'un signal ». Sa maison était pour les conjurés, « une boîte à lettres », comme l'on dit de nos jours.

Guilhem est inculpé au printemps de l'année suivante, accusé d'avoir été « un des principaux agents du Comité Insurrexteur (27) pour le 5^e arrondissement de Paris » (28).

En fait, il a été jugé, à Vendôme, par coutumace, et acquitté.

Germain ayant été condamné à la détention au Fort national, près de Cherbourg, Guilhem ne l'abandonne pas. On peut en juger par plusieurs lettres adressées à Germain, dans sa prison, par Guilhem, par sa femme Julienne, et une autre amie, Jeannette Ponsier.

Les deux femmes rivalisent de gentillesse et de prévenances. « Je t'embrasse de tout mon cœur et suis pour la vie ton amie, Julienne... » (29). Guilhem aide aussi son ami de sa bourse, un jour il lui envoie 38 livres.

IV

GONORD

Un certain Gonord était, en l'an III, en prison à Arras. Il rencontre Babeuf.

Et Germain, en très mauvais termes avec ce Gonord (ami de Lebois, entre autres), met en garde Babeuf contre ce citoyen :

Gonord... « homme sans principes ni caractère... en exaltation aux patriotes du faubourg pour leur avoir escroqué quelques cent livres avant le 12 germinal, et s'être fait arrêter pour se dispenser de remplir ses engagements, ami de Rovère et clique dont il a été l'agent non désintéressé sous le régime de la terreur, vient d'obtenir sa liberté ; il était parti de Paris avec moi, et depuis quelques jours avait quitté ce toit pour se reposer sous celui de l'hôpital... je ne suis pas plus lié avec Gonord que tu ne l'es avec René François Lebois, il a été bien près de sentir comme

(26) Lettre de Germain à Guilhem, 4 thermidor an III. Arch. Nat. F. 7 4276.

(27) Acte d'accusation de Gérard, sans doute de fin prairial an IV. Arch. Nat. F. 7 4276.

(28) Arrondissement composé des sections de Bondy, Bonne-Nouvelle et de Bon Conseil. Les papiers de Guilhem « se sont trouvés dans un même secrétaire avec ceux de Germain lors de la perquisition faite chez lui ».

(29) Ces lettres datent du 1^{er} messidor an V, du 16 messidor, trois autres ne sont pas datées. Arch. Nat. F. 7 4276.



